


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 20 juillet 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 29/07/2021 Reçu en préfecture le 29/07/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210720-CC_112_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 112/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 13 juillet 2021</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p>Pouvoirs : Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Budget annexe Pôle Médical des Usse 2021-Conclusion d'un prêt de 188 903.03 €

Vu l'article L 2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° CC 65/2021 en date du 13 avril 2021 portant sur le vote du Budget annexe Pôle médical des Usse 2021

Considérant que le budget annexe Pôle Médical des Usse 2021 supporte les dépenses d'investissement liées à la réalisation des locaux professionnels de santé de la future maison médicale des Usse, le Président explique qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le Président rappelle le plan de financement des locaux des professionnels de santé, selon le vote de la délibération CC 73/2020 du 12 mai 2020, tel que ci-dessous :

Projet des locaux professionnels de santé Pôle médical de Frangy	
Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Acquisition en VEFA des locaux 894 675 €	Subvention de l'Etat 158 200 €
Achats des places de stationnement supplémentaires 54 793 €	Subvention de la région RAA 200 000 €
Système de climatisation 36 768.20 €	Subvention du Département 100 000 €
Frais d'acte notarié 10 636 .83 €	Emprunt en cours 350 000 €
	Projet d'emprunt 188 673.03 €
Total des dépenses 996 873.03 €	Total des recettes 996 873.03 €

Une consultation de prêt auprès des organismes financiers a donc été organisée sur un montant total de 188 903.03 €

Le Président indique que le Crédit agricole des Savoie propose les conditions suivantes :

Conditions financières	BA Pôle médical des Usse
Montant emprunté	188 903.03 €
Durée (en mois)	180 mois ou 15 ans
Périodicité de remboursement	Semestrielle
Montant des intérêts	11 711.99 €
Taux Fixe sur 15 ans	0.80 %
Déblocage des fonds avant le	15/11/2021
1 ^{ère} échéance le	20/04/2022
Frais de dossier	200.00 €
Catégorie	Amortissement constant intérêts perçus terme échu pro

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition du vice-président concernant le prêt cité en objet
AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds avec le Crédit Agricole des Savoie
DIT que les crédits sont inscrits au compte 1641 du Budget annexe Pôle médical des Usse 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.